

Recherches sociographiques



Jean LAFONTANT (dir.), L'état et les minorités

Louise Fontaine

Volume 36, numéro 1, 1995

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/056938ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/056938ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Fontaine, L. (1995). Compte rendu de [Jean LAFONTANT (dir.), L'état et les minorités]. *Recherches sociographiques*, 36(1), 173–175.

<https://doi.org/10.7202/056938ar>

D'autre part, Francine Burnonville parle de la tendance à la stagnation des femmes dans les postes de pouvoir (p. 228), voire de recul: «L'essoufflement de la tendance à la pénétration des femmes dans les postes de pouvoir nous montre que le recul est peut-être amorcé» (p. 250). Pour faire bonne mesure, n'aurait-il pas été utile de mentionner des gains québécois importants comme les programmes d'accès à l'égalité, la mise sur pied de politiques d'équité salariale, la loi sur le patrimoine familial et d'autres mesures qui commencent — même lentement — à livrer leurs premiers fruits? Comment taire l'inscription des droits des Canadiennes dans la constitution?

L'auteure n'est-elle pas allée trop loin dans le pessimisme?

Claudine BAUDOUX

*Département d'administration et politique scolaires,
Université Laval.*

Jean LAFONTANT (dir.), *L'état et les minorités*, Saint-Boniface, Les Éditions du Blé / Presses universitaires de Saint-Boniface, 1993, 272 p.

La lecture attentive de *L'État et les minorités*, qui reprend l'essentiel des propos tenus lors d'un colloque qui s'est déroulé au Collège universitaire de Saint-Boniface les 6 et 7 novembre 1992, appelle un certain nombre de remarques. Nous tenterons d'être le plus synthétique possible même si l'assemblage ressemble fortement à un bricolage. La première partie du livre expose la problématique générale. Une deuxième partie aborde le thème du fédéralisme canadien. Les trois autres s'intéressent tantôt au multiculturalisme et à l'ethnicité, tantôt aux Amérindiens ou aux minorités francophones du Canada.

J. Yvon THÉRIAULT analyse diverses questions relatives à la reconnaissance des droits des «collectivités minoritaires nationales» notamment du point de vue de la Charte canadienne des droits et libertés. Sa démonstration laisse quelque peu perplexe car plusieurs généralités ponctuent son texte. Le chapitre de Jean-Marc FONTAN surprend car son propos semble assez lointain de la problématique générale du colloque qui aborde des questions concernant l'État et les minorités. Qu'est-ce que l'auteur entend par «communauté providence»? Il faut lire entre les lignes car ce concept n'est pas défini en tant que tel. Fontan parle du désengagement de l'État et de l'émergence de nouveaux cadres institutionnels au niveau local comme les Corporations de développement économique communautaire. Pourtant, l'État continue d'être présent, voire omniprésent, en provoquant une offre bureaucratique plutôt qu'en maintenant une demande communautaire¹. Jean A. LAPONCE aborde le thème du fédéralisme en décrivant deux formes de fédéralisme: l'un territorial et l'autre personnel. Sa démonstration s'appuie notamment sur un postulat voulant qu'au Canada il existe des

1. Voir Louise FONTAINE, *Un labyrinthe carré comme un cercle*, Montréal / Paris, les Éditions l'Étincelle, 1993, 146 p. et Louise FONTAINE, et Yuki SHIOSE, «Ni citoyens, ni Autres: la catégorie politique "Communautés culturelles"», dans *Citoyenneté et Nationalité. Perspectives en France et au Québec*, Paris, Presses universitaires de France, 1991, p. 435-443.

groupes ethniques repérables et relativement définis. Ce point de vue est réfutable car les frontières qui délimitent tel ou tel groupe ethnique passent continuellement par des processus d'inclusion et d'exclusion. Raymond MORRIS compare le Canada à une famille de trois générations. Son analyse est inusitée et pertinente car elle permet de saisir divers enjeux politiques dans le contexte canadien.

Sous le thème « Ethnicité, minorités et multiculturalisme » sont regroupés quatre articles. Robert VANDYCKE nous entretient des droits des minorités en s'interrogeant sur la définition de celles-ci. Il explore des propositions juridiques largement reconnues dans le droit international et il les relie au concept de minorité. Cette réflexion le conduit à distinguer quatre types de minorités : la nationalité minoritaire, l'enclave minoritaire, la minorité éclatée et la diaspora. Deux remarques peuvent être formulées. La première tient au fait que ces quatre catégories sont caractérisées sans être définies de manière systématique. De plus, il importe de rappeler que la notion de minorité ne peut se comprendre sans être mise en relation avec celle de majorité car les frontières qui délimitent la ou les minorités et la majorité fluctuent continuellement.

Fernand GIRARD réfléchit sur l'utopie du multiculturalisme. Il synthétise la position de plusieurs auteurs sur des questions comme la culture, l'identité ethnique, le groupe ethnique. Sa réflexion peut se résumer à la phrase suivante : « Les raisons de l'émergence de cette propagande (le multiculturalisme) varient selon les cas et peuvent être idéologiques (clamer l'unité des individus), politique (assurer l'unité du pays) ou pragmatiques (l'occasion, pour certains groupes, d'obtenir des subventions) ». (P. 102-103.) Son texte est instructif. Il retiendra certainement l'attention de plusieurs lecteurs.

Amaryll CHANADY s'intéresse aux minorités et aux immigrants du Canada en les reliant à l'État. Son texte s'articule autour de quelques idées difficilement repérables et le concept d'État est défini uniquement à partir du *Petit Robert*, alors que cette notion se veut au centre de sa réflexion. L'auteur aurait eu tout intérêt à élargir tant soit peu ses sources documentaires. Ses propos manquent de nuances et laissent perplexe.

Louise LARIVIÈRE analyse le rôle de l'État devant la désexisation de la langue, et soutient qu'il doit intervenir dans ce processus. L'auteure ne s'interroge pas vraiment sur la logique d'un État qui peut agir sur les mots dans le but délibéré d'occulter divers enjeux politiques. Néanmoins, elle a le mérite d'avoir analysé un grand nombre de sources documentaires de première main.

Jean-Jacques SIMARD réfléchit sur le découpage conceptuel entre le Blanc et l'Autochtone où l'image de ce dernier renvoie à l'« envers du Blanc ». Il expose différentes facettes de ce qu'il appelle l'idéologie de la réduction. Celle-ci est tantôt géographique, tantôt économique, politique ou encore juridique. Dans l'ensemble, son argumentation est relativement bien charpentée. Toutefois, il reprend certains clichés comme « Bon sauvage, maudit sauvage », ce qui m'apparaît superflu. De plus, il a tendance à présenter les catégories dont il discute de manière statique comme si l'on savait ce qui sous-tend à la fois la notion de « Blanc » et celle de l'« Amérindien ». Cet auteur ne rappelle pas suffisamment que ces catégories sont de l'ordre d'une construction sociale.

Henri DORION est le premier, dans ce recueil, à poser le problème des minorités selon une démarche dialectique en les reliant au concept de majorité. Il discute principalement de deux formes de « partenariat entre non-autochtones et autochtones » ; l'une concerne le

champ de la muséologie et l'autre celui de la toponymie. Par la suite, il souligne que d'autres secteurs peuvent donner lieu à de telles collaborations.

Dans la cinquième partie, qui a pour thème «Les minorités francophones du Canada», Pierre FOUCHER examine comment les «revendications québécoises» se situent dans la dynamique du fédéralisme alors que celles formulées par ce qu'il appelle les «communautés francophones de l'extérieur du Québec» relèvent plutôt d'un discours relatif aux droits des minorités. L'hypothèse soutenue par l'auteur consiste à dire que ces deux formes d'idéologie provoquent des tensions plutôt que de s'insérer dans une logique de complémentarité. Il examine notamment la Charte canadienne des droits et libertés, certains articles de la Loi constitutionnelle de 1867, etc. Cet article, solidement documenté, présente une démonstration convaincante.

Cette remarque ne s'applique pas vraiment au chapitre signé par Gratien ALLAIRE et qui porte sur le financement des organismes francophones de l'ouest de 1956 à 1970. Cet auteur étudie le rôle de l'Église et comment cette institution a été relayée par l'État. Deux exemples sont examinés : l'Association catholique franco-canadienne de la Saskatchewan et la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, pour illustrer l'importante laïcisation de la «société canadienne-française».

Anne GILBERT nous entretient des espaces francophones et des liens avec l'État. Après avoir défini les notions de milieu et d'espace, elle caractérise la francophonie canadienne à partir de critères quantitatifs. Elle conclut que «l'autonomie de la francophonie exige [...] une restructuration des cadres géographiques d'intervention de l'État» (p. 255).

À la séance de clôture, la parole a été donnée à Hubert GUINDON. Il distingue trois types de minorités définies par l'État canadien : sa minorité nationale, ses minorités officielles et ses minorités ethniques et il rappelle plusieurs faits qui situent adéquatement la position du Québec dans l'ensemble canadien. Son argumentation nous paraît pertinente; jusqu'à un certain point, car il n'est pas loin d'exalter le fait français.

En somme, le livre de Jean Lafontant saura sans doute rejoindre l'intérêt de divers lecteurs. On y retrouve une très grande variété de points de vue relativement au thème de «L'État et les minorités». Mais, le concept d'État n'est pas suffisamment pris en considération par la quasi-totalité des auteurs. De plus, trop souvent la notion de «minorité» est traitée indépendamment de celle de «majorité». Elle est considérée comme étant un donné social alors qu'elle est de l'ordre d'une construction sociale. Il importe de s'opposer constamment à cette tendance si répandue et qui consiste à réifier un phénomène comme celui des minorités / majorité. Plus souvent qu'autrement, ces processus découlent de divers enjeux politiques qui dictent l'agir de plusieurs idéologues.

Louise FONTAINE

Université Ste-Anne.